

DEPARTEMENT DU NORD  
Commune de SEBOURG

DELIBERATION N° 03.03/2024

-----

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT SEPT MARS à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/03/2024

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN - Florence LIENARD - Freddy SZYMCZAK - Brigitte HARLAUX - François LO PRESTI - Isabelle HUBLART - Mathilde POLACCI

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Martine BAURIN qui a donné procuration à F. Elu

Guy JATIVA qui a donné procuration à D. Bussignies

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN.

**OBJET : Vote des taux d'imposition locaux**

Après en avoir débattu, et vote à l'unanimité, l'Assemblée fixe les taux d'imposition 2024 comme suit :

Taxe foncière bâtie (TFB) à 39.49%

Taxe foncière non bâtie (TFNB) à 50.70%

Taxe Habitation (TH) à 19.60%

Taux identiques à ceux de 2023. Pour un produit fiscal attendu de 751 347 euros.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 02.04.2024  
Envoyé et reçu au contrôle de légalité  
le 29.03.2024 Numéro unique de  
télétransmission ID 059-215905597-  
20240327-240329\_D1130SY-DE

Le Secrétaire,  
Thomas HALLUIN



Le Maire,  
Bruno CELLIER